

ARRETE n° AR20-174
Portant sur la direction du numérique

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L715-3 ;
- VU le décret n°94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'Université de Technologie de Troyes ;
- VU les statuts de l'établissement ;
- VU le règlement intérieur de l'établissement.

ARRETE

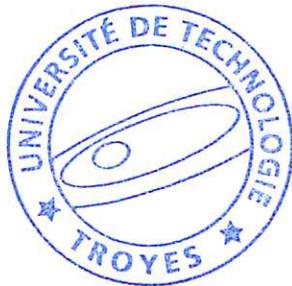
Article Unique :

Monsieur Dominique BARCHIESI est nommé Directeur délégué au Numérique à compter du 1^{er} juillet 2020 pour une durée de cinq ans soit jusqu'au 30 juin 2025, selon la lettre de mission jointe.

Fait à Troyes,
Le 30 juin 2020



Pierre KOCH
Directeur



Original : Service des affaires juridiques
Copies : Intéressé(s)
Direction : des ressources humaines

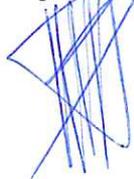
Diffusion générale : ENT



Lettre de mission du Directeur délégué au Numérique

- Proposer au CA les orientations générales de transformation numérique de l'établissement et définir et piloter un programme de mise en œuvre opérationnelle de ces orientations générales, sous la forme de stratégies à court, moyen et long terme, en s'appuyant sur le bureau. Les orientations générales et le programme de mise en œuvre sont conçus en concertation avec les directions fonctionnelles de l'UTT.
- Piloter et actualiser le schéma directeur SI.
- Manager les services et le bureau de la DNum.
- Impulser une transformation de l'opérationnel vers plus d'agilité, avec:
 - un découplage entre les expertises, une attention particulière à la redondance,
 - une intégration des bonnes pratiques et de l'amélioration continue,
 - une meilleure interaction avec l'utilisateur et l'utilisateur,
 - une clarification des rôles de chacun dans les projets (DNum et hors DNum) et des procédures.
- Evaluer les besoins, gérer les moyens (humains, infrastructure et matériels) de la DNUM.
- Elaborer et suivre le budget de la DNum.
- Piloter la communication sur les activités de la DNum
- Mettre en place des indicateurs de pilotage de la DNum
- Gérer les relations externes à l'UTT, intégrer les réponses aux appels d'offre et les dossier destinés aux sponsors, les changements légaux, dans les projets, avec les personnels de la Direction du Numérique.

Fait à Troyes,
Le 30 juin 2020



Pierre KOCH
Directeur

